

**Vue bloc du programme des cours**

Or Th Pr Au Cr

**Bloc 1****Renseignements**

ULB - Centre de Formation continue domaine Santé  
808, Route de Lennik, CP 591  
1070 ANDERLECHT  
Contact : Damiano Di Stazio  
Tél. : 02/555. 85.17.  
Courriel : formcont.polesante@ulb.ac.be

**Présentation**

Les objectifs de la formation sont les suivants :

- acquérir une compréhension approfondie du phénomène du sommeil, son substrat neurologique, son évolution avec l'âge, ses déterminants et caractéristiques
- comprendre les symptômes lorsque le sommeil se dérègle, se dégrade ou est cause de pathologie
- comprendre les répercussions des pathologies somatiques ou psychiatriques sur le sommeil
- approfondir les approches thérapeutiques existantes en cas d'anomalies du sommeil
- acquérir une compétence pratique dans la réalisation, la lecture et l'analyse des examens du sommeil
- traiter les patients se plaignant de leur sommeil.

**Conditions d'accès**

Cette formation est accessible aux

- médecins généralistes ou spécialistes
- psychologues
- kinésithérapeutes
- ingénieurs
- titulaires d'un master en sciences

**Durée de la formation**

Le programme se déroule sur deux années. Elle comprendra des cours théoriques, organisés sur 8 samedis et une partie pratique.

La formation pratique comprend une partie technique (travail dans un laboratoire du sommeil) et des consultations de pathologies du sommeil. Des stages pour un total de 200H sont organisés sur les deux ans.

Total de la formation : 25 crédits

**Frais d'inscription**

- Pour les médecins : 1795#
- Pour les techniciens et autres participants : 995#

**Collégialité**

Coordinateurs : Pierre Maquet, Paul Linkowski et Daniel Rodenstein

- Cours théoriques (8 jours)
- Formation pratique - partie technique
- Stages (200h Pr)

**Evaluation**

Le certificat est validé par un examen et un rapport de stage.

**Cours obligatoires**

HULG2235-1	<i>Enseignement théorique et pratique</i>	TA			<b>25</b>
	- <i>Enseignement théorique</i> - COLLÉGIALITÉ	-	-	-	
	- <i>Enseignement pratique</i> - COLLÉGIALITÉ	-	-	-	